

à moins d'un renversement de la situation actuelle et à moins que le volume général des armements ne régresse? Tout de même, il est important pour la présente Commission de ne pas aborder son travail avec un sentiment d'accablement. Nous devons plutôt tenter de déterminer en toute lucidité où se trouvent les obstacles véritables, d'identifier les secteurs susceptibles de progrès et de demeurer disposés à saisir les occasions prometteuses au fur et à mesure qu'elles surviennent.

C'est ainsi qu'il faut considérer la CCD. J'ai déjà clairement indiqué que ma délégation partage la déception d'autres membres du fait que cet organisme n'a réalisé aucun progrès dans la solution des questions dont il est saisi. Le Traité d'interdiction partielle des essais, le Traité de non-Prolifération, le Traité du fond des mers et le Traité visant les armes biologiques démontrent amplement que la CCD peut, dans son état actuel, être profitable dans des circonstances favorables. Néanmoins, certaines délégations en ont conclu que cet échec est attribuable à son mécanisme et qu'une remise en état générale transformerait la CCD pour en faire un organisme plus productif. Ma délégation est tout à fait disposée à étudier les propositions visant à accroître l'efficacité du travail de la CCD. Toutefois, nous ne nous faisons pas d'illusion sur la possibilité que de légers changements relatifs à sa taille ou à son organisation puissent rendre le Comité plus efficace. Ce n'est pas le mécanisme qui fait défaut; ce qui manque, c'est la volonté des grandes puissances militaires de faire usage de ce mécanisme à ce moment précis, que ce soit pour traiter des questions déjà à l'étude ou pour en introduire de nouvelles. Ma délégation accueillerait chaleureusement, naturellement, toute suggestion conduisant à la participation active de la France et de la Chine aux négociations sur le contrôle des armements et le désarmement car il est évident que, sans la participation de toutes les puissances nucléaires, l'efficacité de tout organe chargé de négocier des mesures visant le contrôle des armements auxquelles tous les États pourraient adhérer sera certainement fort limitée.

Les mêmes considérations guident ma délégation dans sa prise de position sur la tenue de la conférence mondiale du désarmement ou, par la même occasion, la convocation de la Commission du désarmement des Nations Unies.

Étant donné que nous partageons tous un sentiment de frustration face au manque d'initiative concrète au sein de la CCD, il n'est pas étonnant de constater le vaste appui suscité par une conférence mondiale du désarmement à laquelle toutes les puissances nucléaires seraient invitées. Certaines puissances nucléaires ont clairement indiqué qu'elles ne sont pas encore disposées à participer à une